



Ville de Briennon sur Armançon

Arrêté n° 2023-002 U
portant suspension de l'enquête publique
sur le projet d'élaboration du P.L.U.
de Briennon-sur-Armançon/Bligny-en-Othe

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

20 DEC. 2023

ARRIVÉE

Le Maire,

Vu l'arrêté n°2023-001 U du 19 octobre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Briennon-sur-Armançon/Bligny-en-Othe ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon en date du 12 décembre 2023 désignant Madame Sylvie LAFORGE-BRAGARD en qualité de Commissaire enquêteur en remplacement de Monsieur Michel BREUILLÉ, empêché ;

Vu le problème technique du site Internet de la ville de Briennon-sur-Armançon le rendant inaccessible ;

ARRÊTE

Article 1

L'enquête publique est suspendue à dater du 13 décembre 2023 à 17h.

Article 2

L'enquête reprendra dès qu'un nouvel arrêté précisant la date de réouverture de l'enquête publique et ses modalités selon la réglementation applicable aux enquêtes publiques, sera publié.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Yonne
- Le Tribunal Administratif de Dijon
- Monsieur Michel BREUILLÉ, Commissaire enquêteur.
- Madame Sylvie LAFORGE-BRAGARD, Commissaire enquêtrice remplaçante

Briennon-sur-Armançon, le 13/12/2023

Le Maire,
Jean-Claude CARRA

